



ETUDE SUR LA QUALITE DES EAUX DU BASSIN DU GIROU
REUNION DU COMITE DE PILOTAGE
TOULOUSE, LE MARDI 25 AVRIL 2023

Etaient présents :

G. HEBRARD, Conseiller départemental 31, Président de la CLE
JL. HORMIERE, Maire de Puylaurens
D. AVERSENG, délégué CC Coteaux du Girou
D. SUDRIÉ, CC Coteaux de Bellevue
D. BELAVAL, CC Tarn Agout
N. PUIGMAL, Fédération des Chasseurs du Tarn
J. CAYUELA, SATESE 31
C. VIGUIER, Département du Tarn
P. ROY, PETR Pays Lauragais
B. PROUFF, Fédération de Pêche du Tarn
G. JIMENEZ, Fédération Bio Occitanie
N. GARDIN, Directrice SBHG
M. MAURICE, SBHG
A. GALIVEL, SBHG
M. SARRAILH, Eau Secours 31
A. EYCHENNE, Chambre d'Agriculture 31
T. GARNIER, Vinci Autoroute / ASF
JP. CULOS, SMEA31
JL. SCHARFFE, Agence de l'Eau Adour-Garonne
T. LEURENT, Agence de l'Eau Adour-Garonne
JY. GORE, Département de la Haute-Garonne
C. JARDEL-BELOT, Département de la Haute-Garonne
D. CAMPO, Arbres et Paysages Tarnais
E. SEIGNEUR, DREAL Occitanie
V. FAGES, DDT 31
J. COMET, DDT 31
G. DURBE, Fédération de Pêche 31
S. CHAPELET, Agence de l'Eau Adour-Garonne
M. BENALET, SMEA31
JC. LAPASSE, ADAVAG – FDSEA31
MT. LACOURT, déléguée Chambre d'Agriculture 31
L. BOUCHET, ENVILYS
P. BEC, OTÉIS
S. MACÉ, SBHG

Excusés :

JC. PINEL, Maire de Cuq-Toulza
L. SORMAIL, Vice-président de la CLE
B. TRILLOU, CC des Coteaux du Girou

B. BESSON, DRAAF Occitanie

Objet de la réunion : présentation et validation du programme d'actions pour la reconquête de la qualité des eaux du bassin du Girou. Echanges sur la future mise en œuvre du programme.

G. HEBRARD introduit la réunion et met l'accent sur la nécessaire solidarité entre les acteurs du bassin pour mettre en œuvre de manière coordonnée les actions qui sont préconisées par l'étude. Il rappelle les difficultés qui sont à craindre avec le changement climatique pour les milieux aquatiques mais aussi pour la disponibilité de la ressource en eau potable.

Présentation par les bureaux d'études OTÉIS et ENVILYS

Voir le diaporama en annexe du compte rendu.

Débats :

Pollutions domestiques et industrielles

JL. HORMIERE apporte des précisions sur la situation de l'assainissement à Puylaurens. Il n'y a pas de rejets directs dans le Girou mais des problèmes d'eaux parasites. Les études en cours pour la définition du schéma d'assainissement communal comprennent un diagnostic de la station et des réseaux. Elles aboutiront à un programme de travaux et à un règlement d'assainissement. Il faut être prudent dans la rédaction de l'étude et ne pas figer un programme, dont le contenu technique peut évoluer. Il faut rappeler que le Girou amont est à sec de mai à novembre et que l'écoulement présent à cette période est celui des rejets domestiques et industriels. Concernant les enjeux liés à la croissance démographique, la STEP de Puylaurens d'une capacité de 4000 eqh reçoit actuellement 2000 eqh. La commune n'est pas limitée de ce point de vue.

C. VIGUIER observe que les graphiques de profil en long de la qualité des eaux mettent un effet grossissant sur l'amont du Girou car ils expriment des concentrations dans des débits très faibles. Le traitement du phosphore au niveau de la station ne doit pas être la seule approche, il faut mettre l'accent sur la réduction des eaux parasites en amont de la STEP, avec une vision à l'échelle de la commune sur les réseaux. Il indique que la problématique est assez semblable sur la commune de Cuq-Toulza.

JL. SCHARFFE confirme que le traitement du phosphore préconisé sur la STEP de Puylaurens n'exclue pas d'agir sur les autres paramètres techniques.

Pratiques agricoles

M. SARRAILH mentionne les expériences engagées sur des aires d'alimentation de captages où les collectivités conventionnent avec les agriculteurs pour des cultures sans pesticides dont les produits sont valorisés dans les cantines scolaires ou autres restaurations collectives. des démarches similaires sont-elles envisageables sur le bassin du Girou ?

D. CAMPO indique qu'en parallèle de la plantation de haies pour limiter les phénomènes de ruissellement, il faut encourager la régénération naturelle de la végétation, notamment en bord de routes.

MT. LACOURT informe le comité que le Pacte pour une Transition Agroécologique de l'Agence de l'Eau a été adopté ce matin. Il contient des mesures qui pourront peut-être être activées pour la mise en œuvre du plan d'actions du bassin du Girou. En matière d'accompagnement des agriculteurs, il faut s'appuyer sur les cadres existants et sur les acteurs présents (conseillers agricoles des chambres d'agriculture et des départements). Prendre en compte également le contexte difficile de la nouvelle PAC, beaucoup de pédagogie et de soutien sont nécessaires auprès des exploitants pour engager des changements de pratiques.

JC. LAPASSE souhaite que l'on prenne en compte l'enjeu de la gestion quantitative et les retenues collinaires, qui ont un rôle de rétention des matières en suspension et limitent le colmatage des cours d'eau.

MT. LACOURT mentionne également les enjeux liés à l'urbanisation, qui accélère l'évacuation des eaux. Il est nécessaire de mettre en place des dispositifs de ralentissement des écoulements au travers des documents d'urbanisme.

Gestion des milieux

P. ROY pose la question de l'articulation des démarches sur la qualité des eaux et sur la gestion des zones humides. Une étude est prévue dans le cadre du SAGE.

S. MACÉ indique que l'étude sur les zones humides sera engagée en deux phases (pré-localisation en 2023, inventaires de terrain en 2024). Ces connaissances nouvelles ont vocation à alimenter le contenu du SAGE mais pourront être mises à profit pour d'autres démarches, comme le plan d'actions de l'étude Girou ou la révision des SCoT.

La mise en œuvre du plan d'actions

Voir le diaporama annexé au compte rendu.

JL. HORMIERE observe que le projet de contrat territorial serait formalisé en 2025, soit un an avant les élections municipales. Il est possible que les élus locaux hésitent à engager des programmations avant un possible renouvellement des exécutifs.

JL. SCHARFFE indique que le programme d'actions s'inscrira dans le calendrier du 12^{ème} programme de l'Agence de l'Eau à partir de 2025. Les règles et les niveaux de subventions ne sont pas encore connus. Néanmoins il faudra d'ici-là avancer sur la mise au point du programme. L'animateur du SAGE devra être accompagné par les services des collectivités et des organismes consulaires.

M. SARRAILH propose qu'une fois le programme suffisamment précisé dans son contenu et son calendrier de mise en œuvre, une conférence des financeurs soit organisée pour faciliter leur mobilisation.

C. VIGUIER indique que les modalités d'accompagnement financier par le département du Tarn ne sont pas connues pour 2025. Les règles de subventionnement actuelles sont néanmoins une base de travail pour mettre au point le plan de financement du programme.

G. HEBRARD remercie les participants. Il remercie également les bureaux d'études pour la qualité du travail réalisé et également l'Agence de l'Eau pour son accompagnement technique et financier.

Il observe que le plan d'actions proposé reçoit l'assentiment du comité de pilotage. Les remarques émises au cours de la réunion seront prises en compte dans la version définitive des rapports d'étude. Ce plan sera prochainement présenté à la CLE.

Il souhaite que l'on avance ensuite rapidement sur la mise au point du programme pour solliciter les financeurs : Agence de l'Eau, Région, Départements. La sécheresse qui sévit actuellement fait craindre des ruptures d'alimentation en eau potable cet été sur l'aire de la Montagne Noire. Cette situation doit motiver l'ensemble des acteurs pour agir.

Conclusions :

- *Le comité de pilotage valide les rapports d'études, sous réserve de la prise en compte des observations émises en réunion.*
- *Le comité de pilotage valide le plan d'actions proposé, comme une base de travail pour la mise au point d'un programme opérationnel, qui intégrera des actions nécessitant encore d'être précisées techniquement et financièrement.*
- *Le plan d'actions sera présenté à la CLE au mois de juin 2023. Les différents volets du plan d'actions seront retravaillés au sein des groupes de travail de la CLE : « Qualité des eaux », « Gestion quantitative », « Pollutions diffuses – Erosion des sols », « Eaux pluviales urbaines » ; Volet milieux aquatique et zones humides au sein du comité de pilotage du Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) du bassin Hers Girou.*
- *Un retour spécifique sera réalisé vers les maîtres d'ouvrages potentiels des actions préconisées pour les accompagner dans leur engagement.*
- *Une conférence des financeurs sera organisée une fois le programme stabilisé. L'élaboration d'un Contrat de Progrès Territorial sera examinée prioritairement.*
- *Le programme devra être finalisé pour fin 2024.*